

AVIS n°1

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'UZEIN

25 JAN. 2019

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 25 JAN. 2019 il sera procédé du mardi 26 février 2019 09h00 au vendredi 29 mars 2019 18h00 à une enquête publique sur la demande présentée par le 5eme régiment d'hélicoptères de combat, pour l'exploitation d'un atelier de maintenance d'hélicoptères de combat situé sur la commune d'Uzein, parcelles AH 111, 106, 84.

Ce dossier comporte une étude d'impact. Le responsable du projet est M. le colonel commandant le 5eme RHC.

Cette activité est soumise à autorisation par référence aux rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

2930 :Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.

Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur, la surface de l'atelier étant supérieure à 5 000 m²

La surface totale étant de 17 538 m²

2710 : Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719.

Collecte de déchets dangereux- la quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 7 tonnes : 12,47 tonnes

Le siège de l'enquête est la commune d'Uzein. Les communes de Lescar Poey de Lescar et Sauvagnon sont touchées par le périmètre d'affichage.

M. Ferlando, major de gendarmerie en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie d'Uzein :

- mardi 26 février 2019 de 09h00 à 12h00
- jeudi 14 mars 2019 de 09h00 à 12h00
- vendredi 29 mars 2019 de 15h00 à 18h00

Le dossier d'enquête et l'étude d'impact seront consultables :

- en version papier en mairie d'Uzein les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h00 à 12h00 et les mardi et vendredi de 13h30 à 18h00 ;

- sur un poste informatique :

à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, Service de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau de l'Aménagement de l'Espace - 2, rue Maréchal Joffre à Pau, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. - entrée 4, 3^e étage, porte 302.

- sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page d'accueil – enquêtes publiques.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie d'Uzein les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h00 à 12h00 et les mardi et vendredi de 13h30 à 18h00 ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- par courrier postal à la mairie d'Uzein, rue de la mairie 64230 Uzein, au nom du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil – rubriques enquêtes publiques – enquêtes en cours.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel réceptionnés après le vendredi 29 mars 2019 18h00, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture, sur le site internet de la préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr-rubrique – page d'accueil- enquêtes publiques, ainsi qu'en mairie d'Uzein.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Fait à Pau le
Le Préfet,

25 JAN 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Eddie BOUTTERA